

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le **22 JUIN 2020**

ID : 029-212902936-20200617-DE160605-DE



## MAIRIE DE TREGUNC

DESIGNATION  
D'UN REPRESENTANT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU SEIN DU CONSEIL  
PORTUAIRE DE  
TREVIGNON

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif de Rennes  
dans un délai de deux mois

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique – BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – DAGORN Nicolas – GALBRUN Karine - PAUCHET Gérard

Absente :

- Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Sonia DOUX BETHUIS à Valérie VOISIN

Date de convocation : 9 juin 2020

Gérard PAUCHET est nommé secrétaire de séance

Monsieur Le Maire indique l'article R 622-1 du code des ports maritimes fixe la composition des conseils portuaires des ports relevant de la compétence des communes. Le Maire ou son représentant qu'il désigne parmi les conseillers municipaux en est le Président.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation des membres ci-dessous pour représenter Monsieur Le Maire au sein du conseil portuaire de Trévignon :

|                 |                               |
|-----------------|-------------------------------|
| SELLIN Yannick  | Membre avec voix délibérative |
| MARREC Gauthier | Membre sans voix délibérative |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 17 juin 2020

LE MAIRE  
Olivier BELLEC

